



**Cercle Europe,
Justice et Droit**

Echange avec Pascal DURAND

*Eurodéputé Renew Europe, membre de la
commission des affaires juridiques,
Parlement européen*

30 octobre 2020

Le 30 octobre, nous avons eu le plaisir d'accueillir Pascal Durand, eurodéputé Renew Europe, membre des commissions AFCD (affaires constitutionnelles) et JURI (affaires juridiques) du Parlement européen, afin d'échanger sur les enjeux autour de la gouvernance durable des entreprises.

- **Gouvernance d'entreprise et devoir de vigilance**

Les rapports « gouvernance durable » et « devoir de vigilance » sont intimement liés, la commission JURI veut aborder les deux textes dans une même dynamique car les enjeux sont interreliés.

Pour rappel, le rapport sur la gouvernance durable (pour lequel Pascal Durand est rapporteur) se concentre sur une obligation de déclaration non financière de la part des entreprises. L'approche est celle d'une politique basée sur une responsabilité à long terme des entreprises tout au long de la chaîne de valeur.

Concrètement, le projet élabore des recommandations en vue de la révision de la directive sur l'information non financière (NFRD), dont une version révisée devrait être proposée par la Commission européenne pour début 2021. Cette directive doit évoluer pour renforcer son champ d'action et son périmètre.

Sur le **devoir de vigilance** (texte pour lequel Pascal Durand est rapporteur fictif) vise une obligation de diligence dans la chaîne d'approvisionnement des entreprises en matière de droits de l'homme et d'environnement. Il faut veiller à ce que chaque sous-traitant agisse dans des conditions respectueuses des droits de l'Homme et de l'environnement, indépendamment du lieu où se déroulent les opérations.

- **La nécessité de normer à l'échelle de l'UE**

Pour le moment, le constat est sans appel : la législation est très **disparate entre les pays membres**. Le devoir de vigilance est par exemple existant en France mais des obstacles sont constatés : les règles sont pour la plupart inapplicables. Aux Pays-Bas, une réglementation encadre seulement la corruption.

La plupart des grandes entreprises demande à ce que des réglementations voient le jour pour plus de cohérence au sein de l'UE. Il faut ainsi des **normes partagées avec des critères communs**.

Pascal Durand plaide en faveur du développement d'un corps **d'auditeurs** qui pourraient facilement vérifier des normes cohérentes et contrôlables.

Il est nécessaire que les questions de droit environnemental, humain et social, soient mis **au même rang que les profits économiques**.

De même, Pascal Durand avance la nécessité d'**imposer** une forme de **responsabilité**. Il envisage plusieurs pistes : une responsabilité administrative, une responsabilité civile basée sur une obligation de moyens ou de résultats, et enfin une responsabilité pénale qu'encourrait la personne morale ou le dirigeant.

- **Quelles sont les prises de position au sein du Parlement européen ?**

Au sujet de la gouvernance durable et du devoir de vigilance, Pascal Durand observe une véritable **scission** entre le bloc dit « progressiste » plutôt de gauche et écologiste d'un côté, et les libéraux de l'autre. Les premiers se prononcent en faveur de plus de régulation dans les décisions, les libéraux sont contre toute charge ou audit supplémentaire.

Le parti PPE est très ouvert au devoir de vigilance mais exprime ses doutes quant au contrôle de la chaîne de valeur au motif qu'elle ne peut être contrôlée dans sa totalité. Pascal Durand, au contraire, estime qu'il faut pouvoir véritablement opérer des contrôles sur toute la chaîne de valeur.

- **Le consensus commun : l'extraterritorialité**

Malgré des lignes de clivages traditionnels, tous les partis politiques européens souhaitent imposer aux entreprises non européennes les **mêmes contraintes** qui s'appliquent aux entreprises basées en Europe.

Sauf pour les extrêmes libéraux, un consensus commun a été trouvé sur l'extraterritorialité.

- **Comment les entreprises peuvent-elles communiquer pour plus de transparence ?**

S'est posée la question de savoir comment les entreprises peuvent communiquer pour plus de transparence par le biais, par exemple, d'une plateforme. Cette plateforme permettrait de déverser les informations nécessaires pour comprendre les chemins empruntés par les entreprises pour respecter les droits humains et environnementaux.

Si l'idée est positive, la mise en œuvre opérationnelle exige davantage de réflexion, par exemple sur les enjeux d'accessibilité, d'intelligibilité des informations, notamment pour les consommateurs. A l'image du nutriscore dans l'agro-alimentaire, il pourrait être envisagé d'identifier l'impact des entreprises avec un code couleur.

Si ces idées ont été saluées par Pascal Durand, la priorité est de rendre les rapports lisibles pour les consommateurs et les ONG. Certains misent sur un format Excel, les autres sur des logiciels très différents... Le tout est véritablement illisible.

Mettre en place un code couleur supposerait une langue commune, la création d'un organisme de contrôle européen. Ces idées sont encore trop prématurées à ce stade.

Pascal Durand plaide d'abord pour établir un socle commun et avancer sur des premiers compromis avant d'aller plus loin.

- **L'importance d'un contrôle de la chaîne de valeur**

En réponse aux inquiétudes exprimées par les entreprises au sujet des contraintes qui leur sont encore imposées au titre de ces deux rapports, l'eurodéputé explique vouloir simplement créer un socle minimum de mesures partagées. Ceci n'implique pas forcément un processus lourd, notamment pour les entreprises déjà vertueuses.

Toute la chaîne de valeur doit être considérée pour assurer non seulement la qualité des produits, mais aussi leur sécurité et le respect de normes communes quant au respect de l'environnement et des droits humains. Les périmètres de cette obligation de diligence sont en réflexion.

Les entreprises qui contrôlent bien leurs sous-traitants n'auront rien à craindre de tels rapports. Au contraire, elles pourraient même bénéficier d'un soutien des consommateurs.

- **Créer une responsabilité objective**

Salleilles et Josserand ont créé à la fin XIX^{ème} siècle un type de responsabilité sans faute : la **responsabilité objective** qui a permis aux ouvriers blessés d'obtenir réparation de leur préjudice. C'est ce raisonnement qui conduit les réflexions sur la gouvernance durable et le devoir de diligence. In fine, c'est le responsable économique qui supportera les coûts en cas de dommages. Si Pascal Durand ne nie pas les frais qu'engendreraient ces mesures, il estime nécessaire de les mettre en place pour un capitalisme plus éthique, en cohérence avec les valeurs européennes.

- **Les prochaines étapes**

Le projet « Gouvernance durable » présente des recommandations en vue de la révision de la directive sur l'information non financière (NFRD). Le champ d'application de la directive sera étendu à toutes les grandes entreprises cotées et non cotées de l'UE.

La Commission européenne présentera début 2021 sa révision de la directive sur NFRD et sur la gouvernance.

Les deux rapports devraient être votés en commission JURI le 16 novembre, pour être ensuite votés en plénière en décembre.

Le Parlement européen souhaite adopter les textes avant la fin de l'année pour qu'ils servent de référence aux réflexions de la Commission.

- **Conclusion**

De nombreuses questions sont encore à régler sur le devoir de vigilance et la mise en place d'une gouvernance plus durable. Quelles entreprises seront impactées ? A quel niveau de l'entreprise ? Qui sera responsable ? Responsabilité civile ou pénale ? etc. Pascal Durand s'est prononcé pour une régulation plus forte, un capitalisme plus humain et une Europe plus souveraine économiquement, sans jamais stigmatiser l'entreprise.